



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2012 à 20 h 00

Convocation du 10 novembre 2012 par M. le Maire Xavier FLYE SAINTE MARIE

Le vingt novembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M.FLYE SAINTE MARIE Xavier, Maire.

<u>Présents</u> :	Xavier FLYE SAINTE MARIE	Maire
	Emmanuel DELACOUR	1 ^{er} Adjoint
	Pierre CHIARADIA	2 ^{ème} Adjoint
	Odile HOUSSIN	Conseiller
	Georges ADROT	Conseiller
	Daniel EPINETTE	Conseiller
	Bertrand ENTUTE	Conseiller (arrivé à 20H30)
<u>Absent(e)</u> :	Dominique DE WEVER	Conseiller
	Robert BONNARD	Conseiller

M. Pierre CHIARADIA est désigné secrétaire de séance.

Sept membres étaient présents sur les neufs du Conseil Municipal, le quorum est atteint ; la séance démarre à 20h00.

ORDRE du JOUR

- Délibération : fusion des communautés de communes
- Délibération : représentants de la commune à la CDC Vexin Centre
- Délibération : adhésion de Champagne sur Oise au syndicat de la fourrière
- Délibération : décision modificative FPIC
- Délibération : représentants de la commune au SIMVVO
- Point sur le budget
- Comptes rendus des syndicats
- Questions diverses
 - o Assurances
 - o Travaux d'aménagement de voirie
 - o Bambous école
 - o Tags sur la croix pattée

Pour commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil la modification de l'ordre du jour en inscrivant une délibération supplémentaire en ce qui concerne les travaux d'aménagement de voirie.

I - Délibération : fusion des communautés de communes

Monsieur le Maire indique que le Conseil doit à nouveau délibérer sur les statuts de la Communauté de Commune du Vexin Centre, car des modifications sont intervenues à la demande de Monsieur le Préfet de Région.

Ces modifications concernent les articles 11.2, 12.1, 12.2, 12.3 et l'article 24.

Après lecture des modifications, les nouveaux statuts sont soumis au vote.

Vote à l'unanimité.

II - Délibération : représentants de la commune à la CDC Vexin Centre

Monsieur le Maire indique que, conformément aux statuts de la nouvelle communauté de commune, des délégués doivent être désignés avant la fin de l'année.

Il est proposé comme délégués :

Xavier FLYE SAINTE MARIE

Titulaire

Pierre CHIARADIA

Suppléant

Vote à l'unanimité

III - Délibération : adhésion de Champagne sur Oise au syndicat de la fourrière

Après un bref rappel de l'historique de la création du syndicat de la fourrière, il est demandé au conseil de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de Champagne sur Oise.

Vote à l'unanimité

IV - Délibération : décision modificative FPIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil de la création du nouveau Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales (calculé en fonction des revenus par habitant).

Ce montant n'ayant pas été transmis avant le vote du budget, il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédits

Pour l'année 2012 elle s'élève à 396,00 €.

Proposition est faite de

débiter l'article 6574 Subventions de 400 €

créditer l'article 73925 FPCI de 400 €

Vote à l'unanimité

V - Délibération : représentants de la commune au SIMVVO

Monsieur le Maire indique que les représentants actuels de la commune au SIMVVO sont :

Robert BONNARD

Titulaire

Daniel EPINETTE

Suppléant

Etant donné que Robert BONNARD ne participe à aucune réunion, il est demandé au Conseil d'élire de nouveaux représentants.

Il est proposé :

Daniel EPINETTE	Titulaire
Georges ADROT	Suppléant

Vote à l'unanimité

VI – Délibération travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de créer deux aménagements de voirie :

- 5, route de Commeny, à l'arrêt de bus, le chemin d'accès qui est sur un terrain communal dont il n'existe aucun aménagement d'évacuation d'eau et de roulement
- à l'angle de la rue de la Tour et de la route de Commeny par la création de deux places de stationnement.

Compte tenu des montants des devis des sociétés ATC-TP et BATI DISIGN sollicités pour réaliser les travaux (de 10.000 à 12.000 euros hors taxes) et des faibles ressources de la Commune, il est demandé au Conseil de se prononcer sur une demande d'aide à partir de la réserve parlementaire de notre député.

Monsieur HOUILLON ayant répondu favorablement à notre demande, Monsieur le Maire sollicite le conseil l'autorisation pour qu'il soit effectué cette demande.

Vote à l'unanimité

VII - Point sur le budget

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir réceptionné le prêt qui avait été souscrit dans le cadre de la fin des travaux d'enfouissement des lignes électriques.

A ce jour, le montant de la trésorerie communale s'élève à 90.000,00 € et devrait être du même ordre à la fin de l'année.

Il est rappelé au conseil que la commune avait commencé l'année 2012 avec 63.000,00 €, et que le résultat actuel n'est que le fruit d'une bonne gestion des dépenses de la commune.

Toutefois, M. le Maire indique que pour 2012, la commune a perçu 28.000,00 € au titre de la Compensation Taxe additionnelle qui est une taxe sur les transactions immobilières nationales. Compte tenu de la baisse des ventes immobilières en 2012, cette dotation devrait être de l'ordre de 10.000,00 € en 2013.

Le budget 2013 sera donc revu à la baisse étant donné la diminution générale des dotations.

VIII - Comptes rendus des syndicats

Seul le SIEVA a tenu une réunion depuis le dernier conseil.

Emmanuel DELACOUR, titulaire, au SIEVA indique qu'il est procédé actuellement à des forages sur la commune de Longuesse pour la recherche de nouveaux puisements.

IX - Questions diverses

- **Assurances**

Il est indiqué au Conseil qu'une étude a été réalisée afin de faire diminuer le coût des assurances de la commune.

Actuellement la Commune est assurée auprès de MMA et le montant des cotisations annuelles toutes confondues s'élevaient à 4.098,00 €.

Une négociation de tarifs est intervenue avec la MMA et un devis a été sollicité auprès de GROUPAMA.

Après analyse des propositions, il s'avère que MMA est plus compétitif en ayant quasi les mêmes garanties.

Cela va permettre à la commune de réaliser une économie de l'ordre de 1.000,00 € environ.

- **Bambous école**

Il est rappelé au Conseil le sinistre occasionné par les rhizomes des bambous plantés par Monsieur NEUVILLE, rhizomes qui ont envahi la cour de l'école, occasionnant un décollement de l'enrobé de la cour, et envahissant aussi l'intérieur de l'école par les conduits électriques.

Une déclaration ayant été effectuée auprès de la compagnie d'assurance, une expertise s'est tenue le 15 novembre dernier en présence de M. NEUVILLE, M. Pierre CHIARADIA représentant la commune, et les experts désignés par MMA et la MAIF.

La responsabilité des rhizomes n'étant pas remise en cause, un devis a été sollicité auprès de la société ATC TP.

- **Elagage**

Monsieur le Maire signale que le saule du village est mort cet été, et que pour des raisons de sécurité il doit être procédé à son élagage.

Afin d'éviter des frais de déplacement, il est indiqué qu'il sera aussi effectué l'élagage du chemin de l'impasse de Gouline.

Un devis a été établi et le montant des travaux s'élevant à 2.000,00 €, il est demandé un deuxième devis.

- **Site internet commune**

Le site internet de la commune est actuellement réalisé et hébergé par CAP INFO, hébergeur du conseil général. Or, la société CAP INFO va cesser ses prestations fin 2014.

Actuellement des études sont réalisées par l'Union des Maires, qui informé que certaines communes ont été contactées par deux sociétés EOLAS, et sans en avoir été informé et pratiquant des tarifs prohibitifs.

L'union des Maires indique qu'une solution commune devrait intervenir dans les semaines à venir.

- **Jour de collecte des encombrants**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le planning 2013 de la collecte des encombrants.

La collecte prévue en octobre devant intervenir avant la brocante, il sera demandé s'il est possible, pour une question de bon sens à ce qu'elle intervienne après.

- Rencontre aménagements numérique

Monsieur le Maire signale au conseil qu'une rencontre sur l'aménagement numérique va se tenir le 30 novembre prochain au Conseil Général.

La commune sera représentée par Georges ADROT lors de cette rencontre.

- Lavoir de Gouline

Monsieur le Maire indique au conseil que la signature de l'acte de propriété devrait être effectuée bientôt.

Le premier rendez-vous avec le notaire ayant été reporté du fait de l'absence de délibération du conseil du Perchay donnant pouvoir au maire par intérim.

- Panneau d'affichage

Lors du précédent conseil, il avait été signalé la dégradation dangereuse d'un des panneaux d'affichage face à la mairie.

Le conseil est informé que le panneau a été retiré.

- Tags sur la croix pattée

Il est rappelé au Conseil que cet été, la croix pattée a été tagué.

Un recherche de nettoyage et un devis doit être effectué afin de remettre en état de propreté la croix.

Monsieur le Maire indique que ces actes de vandalisme ont un coût pour la commune.

- Plaque directionnelle

Les Conseillers demandent à M. le Maire où en est la restitution de la plaque directionnelle détenue par Monsieur NEUVILLE.

M. Le Maire informent les Conseillers que, malgré plusieurs relances, M. NEUVILLE n'a pas restitué cette plaque.

Le conseil s'étonne de cet acte d'incivisme de la part de Monsieur NEUVILLE, car la plaque directionnelle fait partie du patrimoine de la commune.

Le conseil décide d'écrire de nouveau à Monsieur NEUVILLE afin qu'il restitue dans les plus brefs délais ce bien communautaire.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux